

Appel à projets 2021 – Axe « Alimentation Durable »

Démocratie alimentaire : l'inclusion et le pouvoir d'agir au cœur des transitions agro-écologiques et alimentaires

*Cet appel à projets vise à soutenir **la réalisation d'études et de travaux de capitalisation** portant sur des initiatives contribuant aux transitions vers des systèmes alimentaires¹ socialement, économiquement et écologiquement durables, en portant un regard critique sur leur dimension participative et inclusive. Nous souhaitons ainsi soutenir **l'identification, l'analyse, la capitalisation et la diffusion d'initiatives, pratiques et politiques publiques alimentaires fondées sur la participation, l'inclusion, la réappropriation de leviers économiques, le renforcement du pouvoir d'agir des habitants et des acteurs locaux**. Cet appel à projet est destiné en priorité aux réseaux d'organisations de la société civile, de collectivités, de chercheurs et d'entreprises. Il n'a pas vocation à soutenir directement des expérimentations.*

Date limite de dépôt des Notes d'intention : vendredi 28 janvier 2022

La Fondation Daniel et Nina Carasso œuvre pour une transformation de notre société, plus écologique, inclusive et épanouissante. Elle s'engage dans deux grands domaines que sont l'Alimentation Durable, pour un accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes ; et l'Art Citoyen, pour le développement de l'esprit critique et le renforcement du lien social.

Elle accompagne des projets en France et en Espagne en mobilisant des moyens financiers, humains et en concevant des actions ciblées. Mue par l'objectif d'impact social, elle fonde son travail sur la recherche, les savoirs empiriques, l'expérimentation, l'évaluation et le partage des apprentissages.

Créée en 2010, la Fondation Daniel et Nina Carasso est une fondation familiale, sous l'égide de la Fondation de France. Elle est indépendante de toute société commerciale.

En 2020, la Fondation a soutenu plus de 80 projets sur la thématique de l'Alimentation Durable en France.

¹ Un système alimentaire est l'ensemble des agents, des services et des institutions en charge de la production, du stockage, de la transformation, de la distribution, de l'accès et de la consommation de la nourriture.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'axe « Alimentation durable » de la Fondation.
Pour plus de renseignements : www.fondationcarasso.org.

LA STRATEGIE DE LA FONDATION

Notre alimentation, de la graine au compost, est au croisement de multiples (dés)équilibres, nutritionnels, socio-économiques et écologiques. Malgré des efforts toujours plus vigoureux de la part de nombreux acteurs, certaines formes de notre agriculture et notre alimentation continuent notamment à dégrader la biodiversité, les écosystèmes, les ressources naturelles, et la santé des populations (pandémies d'obésité, carences alimentaires, maladies cardiovasculaires...), à dérégler le climat, à marginaliser et précariser une partie des agriculteurs et des mangeurs, et à vider les campagnes. Ces dynamiques néfastes contribuent à la concentration des pouvoirs économiques et à l'accroissement des inégalités économiques et sociales. Faire évoluer nos systèmes alimentaires vers de nouveaux paradigmes est une urgence et une nécessité.

L'objectif de la Fondation pour la période 2019-2023 est d'accélérer de la transition agricole et alimentaire, pour permettre un accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes. Nous pensons qu'une alimentation durable est nécessairement démocratique, solidaire et agroécologique. C'est pourquoi dans le cadre de sa stratégie 2019-2023, présentée sur www.fondationcarasso.org, la Fondation mène différents programmes dans les domaines suivants :

- Le programme TETRAA pour encourager les démarches de transition agricoles et alimentaires territoriales et systémiques ;
- La recherche multidisciplinaire participative sur les systèmes alimentaires ;
- L'apport d'informations auprès des décideurs aux échelons locaux, nationaux, européens et mondiaux ;
- La participation des citoyens dans les processus de décision et de changement ;
- La lutte contre la précarité alimentaire ;
- L'innovation et la diffusion de l'agroécologie.

La Fondation mobilise des subventions pour soutenir les porteurs de projets éligibles au mécénat, et l'investissement à impact pour soutenir les jeunes entreprises qui concourent à la transition agro-écologique et alimentaire.

Ces programmes ont notamment pour objectif de mieux comprendre, d'essaimer, de faire connaître des approches émergentes à même de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux auxquels les systèmes alimentaires font face. L'urgence de la transition nous appelle à anticiper les enjeux de demain, à soutenir l'émergence, le développement et le déploiement de réponses nouvelles et ambitieuses.

En complémentarité des solutions soutenues par la Fondation dans le cadre de ses différents programmes, cet appel à projet vise spécifiquement à identifier, analyser, capitaliser et faire connaître des démarches, pratiques, politiques, outils, dispositifs publics ou privés, formels ou informels, porteurs de nouveaux paradigmes politiques et économiques fondés sur l'inclusion et la participation active des habitants et des acteurs locaux , ainsi que sur le renforcement de leur capacité d'action. Nous souhaitons ainsi renforcer la compréhension des démarches participatives et inclusives contribuant à amplifier les transitions vers des systèmes agricoles et alimentaires plus écologiques, plus solidaires, plus équitables, plus résilients et plus démocratiques.

A QUI S'ADRESSE L'APPEL A PROJETS ?

Cet appel à projet s'adresse à toutes les structures éligibles au mécénat privé agissant dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation durable, à titre individuel ou dans le cadre de consortium d'acteurs

Le porteur de projet, responsable du projet vis-à-vis de la Fondation, peut s'entourer de partenaires opérateurs et former un consortium qu'il coordonne. Dans ce cas, le porteur de projet reçoit l'intégralité de la subvention, pour ensuite le redistribuer entre les partenaires du projet.

Les structures éligibles au mécénat pour l'obtention d'une partie de la subvention sont des organisations à but non lucratif, basées en France telles que :

- des associations d'intérêt général (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) ;
- des fondations, des fonds de dotation ;
- des laboratoires de recherche publics ou issus d'organisations à but non lucratif (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) ;
- des collectivités territoriales.

Le consortium peut également comprendre des entreprises. Ces dernières ne pourront pas bénéficier du soutien financier de la Fondation.

Les critères et les procédures internes de la Fondation Daniel et Nina Carasso auxquels doivent souscrire les porteurs de projet bénéficiant d'une subvention sont détaillés dans le document « [Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso](#) ».

Pour rappel, les procédures régissant les relations de la Fondation avec ses partenaires financés en subvention impliquent pour ces derniers :

- L'élaboration d'un rapport narratif et financier annuel conditionnant chaque tranche de financement ;
- L'obligation de communiquer sur le partenariat ;

- L'obligation de suivre la gestion (administrative, financière et logistique) liée au projet, cette dernière pouvant faire l'objet d'un audit ;
- Une flexibilité budgétaire (100% au sein de chaque chapitre budgétaire, et 30% entre les chapitres) permettant de faciliter l'évolution du projet. Les réaffectations budgétaires correspondant à des modifications significatives du projet devront être notifiées dès que possible à la Fondation.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe budgétaire de 225 000 € en subvention, permettant de financer 6 à 10 projets.

Cet appel à projets est ponctuel et ne sera pas relancé ultérieurement.

POURQUOI LA DEMOCRATIE ALIMENTAIRE ? L'INCLUSION ET LE POUVOIR D'AGIR COMME LEVIERS POUR TRANSFORMER LES SYSTEMES ALIMENTAIRES

Pour accélérer et renforcer les transitions agro-écologiques et alimentaires en cours, nous faisons l'hypothèse que la mobilisation toutes les parties prenantes, la co-construction et la co-responsabilisation à l'échelle des territoires, l'inclusion de tous et le renforcement du pouvoir d'agir collectif et individuel constituent des leviers d'action puissants pour permettre des transformations pérennes et significatives. Encore peu considéré, cet aspect des processus de transition s'appuie sur la démocratie participative, l'éducation populaire, l'intelligence collective, l'autonomisation et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes pour permettre la réappropriation des systèmes alimentaires comme biens communs par les acteurs locaux qui y contribuent, notamment les habitants. L'ouverture des processus de décision, l'invention de nouvelles formes de gouvernance et de coopération et le renforcement de la capacité de tous à agir, innover et s'impliquer, y compris par l'appropriation de leviers économiques, dans la réorientation des systèmes alimentaires est un enjeu majeur pour mettre en œuvre des réponses à la hauteur des enjeux, au plus près des besoins et attentes des populations. La démocratie alimentaire vise ainsi à rendre effectif le droit à une alimentation durable et choisie, en redonnant aux citoyens le pouvoir d'agir sur les systèmes alimentaires.

Colonne vertébrale des sociétés humaines, les systèmes alimentaires territoriaux sont propices à l'invention de nouvelles règles et fonctionnements collectifs, notamment au plan économique et politique, fondés sur des processus de gouvernance participatifs, inclusifs, ouverts et transparents. Chacun doit pouvoir être représenté et contribuer aux décisions concernant les enjeux alimentaires, mais aussi pouvoir être acteur du changement en participant à l'émergence de nouvelles formes d'action, notamment dans le champ économique.

Par « démocratie alimentaire » nous désignons toutes les politiques publiques et initiatives formelles ou informelles fondées sur la co-construction, l'inclusion et le renforcement du pouvoir d'agir des parties-prenantes locales, dès lors qu'elles contribuent à renforcer leur capacité à provoquer, orienter et accélérer par la mise en œuvre de projets collectifs les

changements nécessaires pour répondre à leurs attentes. La démocratie alimentaire peut être mise en oeuvre par tous types d'acteurs impliqués dans les systèmes alimentaires (entreprises, collectivités, collectifs citoyens, producteurs, coopératives etc). Elle vise le renforcement du pouvoir d'agir de tous les habitants (notamment les personnes en précarité ou modestes, les jeunes, les personnes âgées, les groupes marginalisés).

CE QUE NOUS RECHERCHONS DANS CET APPEL A PROJETS

Cet appel à projets vise à **identifier, inventorier, analyser, capitaliser et faire connaître** des initiatives, pratiques et politiques publiques existantes, afin de comprendre et valoriser la diversité des approches inclusives et participatives qui peuvent être mises en oeuvre par les différentes parties prenantes des systèmes alimentaires. En plus de l'identification de pratiques particulièrement ambitieuses ou transformatrices fondées sur l'inclusion et la participation, nous souhaitons soutenir des travaux visant à comprendre leurs effets et limites sur ces sujets, et à faire connaître les initiatives les inspirantes et avant-gardistes. Cette démarche exploratoire propose donc d'interroger la dimension démocratique et émancipatrice des initiatives et politiques qui concourent à une transformation positive des systèmes alimentaires.

Les études et travaux qui seront soutenues peuvent avoir une **entrée thématique ou territoriale**. Ils doivent également contribuer à la mise en réseau des et l'échange d'expérience entre les initiatives étudiées.

Les travaux soutenus dans le cadre du présent appel à projets devront contribuer à **répondre aux questions suivantes : quelles sont les initiatives et/ou politiques qui concourent à une transition des systèmes agricoles et alimentaires et qui s'appuient fortement sur l'inclusion et la participation des habitants et des acteurs locaux ? quelles sont celles qui présentent une dimension inclusive et participative particulièrement forte ? en quoi l'inclusion et la participation modifient les pratiques, les modes d'action de ceux qui portent ces initiatives et ces politiques ? en quoi l'inclusion et la participation renforcent leur portée et leurs effets ?**

Les initiatives et politiques étudiées doivent avoir un impact transformateur avéré sur les systèmes alimentaires et des ambitions élevées en termes de mobilisation, de représentativité, d'inclusion et de renforcement du pouvoir d'agir des habitants et des acteurs locaux. Elles doivent avoir une vocation émancipatrice. Elles doivent reposer sur la co-construction, la co-responsabilisation et la co-gestion. Elles doivent avoir la maturité nécessaire pour alimenter un retour d'expérience approfondi et présenter une innovation significative par rapport aux approches connues. Elles peuvent être mise en oeuvre par tous types d'acteurs : collectivités, transformateurs, producteurs, artisans, acteurs de la société civile, recherche etc.

On peut citer, **à titre d'exemple et de manière non exhaustive** :

- les modes d'approvisionnement participatifs reposant sur des modèles économiques mixtes et équitables (groupements d'achat, épiceries et supermarchés coopératifs...)

- les monnaies locales, systèmes d'échanges locaux ou expérimentations portant sur la création de sources de revenus alternatives ayant une finalité écologique et/ou sociale ;
- les dispositifs participatifs de garantie
- la participation des citoyens-mangeurs dans l'élaboration des cahiers des charges et la formulation des recettes ou des menus et le choix des ingrédients
- les modes de gouvernance collectifs des outils de transformation ou logistiques territoriaux
- les dispositifs de financement participatifs ;
- les tiers-lieux multi-acteurs à vocation agricole et alimentaire comme espaces de co-construction ;
- les initiatives citoyennes autogérées, portées par et pour les habitants d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire ;
- les espaces visant à pérenniser une gouvernance politique partagée et les processus de co-construction des politiques publiques fondés sur l'éducation populaire et la démocratie participative ;
- les expérimentations telles que la sécurité sociale alimentaire ;
- les dispositifs publics et privés d'appui à l'émergence de projets citoyens et au renforcement de la capacité à agir des habitants

Les candidats devront en particulier s'attacher à :

- parmi des pratiques contribuant de manière significative à un changement de modèle agricole et alimentaire, identifier et analyser celles qui semblent particulièrement ambitieuses, avant-gardistes ou inspirantes du point de vue de la participation et de l'inclusion ;
- documenter les modèles de fonctionnement et les conditions de réussite des initiatives et des politiques étudiées ;
- qualifier la capacité des initiatives et politiques étudiées à renforcer durablement le pouvoir d'agir des habitants et des acteurs locaux, leurs effets sur les conditions de vie des personnes et leur éventuel effet émancipateur ;
- analyser le rôle des différents acteurs de ces initiatives et politiques, notamment les collectivités territoriales ;
- qualifier la contribution des initiatives et politiques étudiées à la durabilité des systèmes alimentaires, et la manière dont la participation et l'inclusion renforcent ou non cette contribution ;

Issus d'une **analyse critique et comparative**, les livrables devront avoir une **visée opérationnelle**. Ils devront permettre une compréhension fine des initiatives et politiques qui apparaissent comme étant particulièrement inclusives et participatives, et contribuer à mettre en récit les actions étudiées.

CE QUE NOUS NE RECHERCHONS PAS

L'appel à projet vise à permettre l'approfondissement de pratiques émergentes ou peu connues, informelles ou en rupture avec les approches courantes.

Ne seront a priori pas retenus les projets qui :

- portent sur des initiatives ponctuelles ou relevant seulement de l'éducation à l'alimentation, de la sensibilisation ou de la consultation, qui présentent une approche descendante, ou plus généralement qui ne présentent qu'une faible ambition en termes de co-construction, co-responsabilisation et co-gestion dans la durée ;
- répondent aux besoins internes d'un seul réseau d'acteurs et profiterait exclusivement ou majoritairement à ses membres ou adhérents ;
- ne porte que sur une initiative isolée, sans approche comparative ;
- ne porte que sur un Projet Alimentaire Territorial (ou équivalent) isolé, sans approche comparative
- ne proposent pas une analyse critique des initiatives étudiées et de leurs impacts, ou auraient pour visée unique la promotion de celles-ci ;
- ne s'inscrivent pas dans une approche systémique et transversale des enjeux agricoles et alimentaires, ne porteraient que sur un segment très isolé des chaînes de production alimentaires, ne proposeraient qu'une approche cloisonnée et sectorielle des sujets traités, ou porteraient sur des initiatives ne contribuant pas ou peu à un changement de paradigme agricole et alimentaire.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité des structures ou aux critères de sélection ne seront pas retenues.

Critères d'éligibilité des demandes déposées dans le cadre de cet appel à projet

La conformité des projets avec les **critères généraux obligatoires** de la Fondation (intérêt général et neutralité, utilité, adéquation aux objectifs de la Fondation et du programme, faisabilité, environnement partenarial, pérennité) est un **préalable indispensable** pour postuler à cet appel à projets. Ces critères sont détaillés dans le document « [Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso](#) ». A ces critères s'ajoutent ceux listés ci-dessous :

- Le projet se situe en France.
- Le financement vise des activités conduites à partir de mai 2022
- Les activités financées durent entre 6 et 12 mois

- Le montant du financement demandé ne dépasse pas 40 000 euros
- Le montant du financement demandé représente 20 à 80% des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités concernées
- Le projet s'appuie sur un ou plusieurs partenariats avec des réseaux ou collectifs d'initiatives citoyennes, d'entreprises, d'acteurs de la société civile ou de territoires
- Le projet vise à produire des livrables opérationnels à destination des acteurs de terrain pour les aider à renforcer le caractère inclusif et démocratique de leurs démarches ou à développer de nouvelles démarches

Le projet peut être porté par un consortium de partenaires.

Les projets présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes pourront être privilégiés :

- Porte notamment sur des pratiques, outils, initiatives, dispositifs et politiques publiques mises en œuvre dans des territoires ruraux, des quartiers défavorisés ou dans des territoires d'outre-mer ;
- Porte sur des initiatives développées et mises en œuvre par et pour les habitants d'un quartier ou d'une commune avec l'appui des pouvoirs publics ;
- Porte sur des pratiques et initiatives informelles ;
- Porte sur des initiatives ou des politiques favorisant un accès digne pour tous et toutes à une alimentation durable et de qualité, et l'émancipation, la lutte contre la précarité et la justice sociale ;
- Porte sur des approches permettant une réappropriation et une gestion partagée de leviers économiques ;
- Porte sur des initiatives ou des politiques visant des groupes généralement peu mobilisés ou peu touchés par les approches habituelles ;

Critères d'évaluation des demandes déposées dans le cadre de cet appel à projets

Les projets éligibles font l'objet d'une sélection selon les **critères d'évaluation** suivants :

- **Faisabilité, compétences, légitimité, rigueur méthodologique** : le projet mobilise des acteurs ayant des compétences et expériences passées solides en matière de capitalisation, il dispose de moyens proportionnés à ses objectifs. La méthode est claire et précise, impartiale et adaptée aux objectifs du projet.
- **Pertinence** : le projet permet d'analyser et diffuser des pratiques inspirantes et ambitieuses, peu connues, peu formalisées et/ou peu documentées. Il porte sur des initiatives en cours et ayant suffisamment d'antériorité pour permettre un retour d'expérience approfondi. Il porte sur des initiatives potentiellement répliquables sur d'autres territoires, et contribuant de manière significative à un changement de modèle agricole et alimentaire. Il permet d'en décrire les conditions de mise en œuvre. Il porte sur des initiatives à vocation émancipatrice et sociale. Il propose une approche critique permettant l'étude et la comparaison des modalités de mobilisation et d'inclusion des habitants, du rôle des différents acteurs locaux, et des limites des initiatives concernées. Il n'est pas redondant avec des travaux récents. Il permet une mise en récit des initiatives et politiques étudiées.
- **Impact et diffusion** : le projet vise à fournir des informations et des références utiles et opérationnelles à des destinataires clairement identifiés et en fonction desquels les livrables sont conçus. La stratégie de diffusion est claire, le rôle des partenaires, les coûts

et canaux de diffusion sont anticipés. Les principaux acteurs du projet ont une capacité de diffusion et des compétences pédagogiques éprouvées, ils sont considérés comme légitimes par les destinataires des livrables envisagés. Le projet profite à un grand nombre d'acteurs, les connaissances, données et livrables qu'il produit sont librement accessibles (open source) et diffusées de manière active

- **Frugalité** : le projet fait une utilisation rationnelle et optimisée du financement demandé
- **Qualité et complémentarité des partenariats** : Dans le cas d'un consortium, les candidats disposent de compétences complémentaires et d'une bonne capacité à mener le projet. Le consortium bénéficie d'une écoute et d'une légitimité de la part des destinataires prioritaires de ses travaux. Le projet mobilise des acteurs et réseaux pertinents pour étudier les initiatives et pratiques qu'il cible. Il mobilise éventuellement plusieurs réseaux et porte sur plusieurs territoires.
- **Qualité du montage du projet** : Les actions proposées concourent et suffisent à l'atteinte de l'objectif du projet. Les moyens mis en œuvre sont adéquats pour le mener dans de bonnes conditions. Les principaux risques sont identifiés.
- **Mobilisation et valorisation des initiatives étudiées** : le projet mobilise et inclut les réseaux, collectifs et acteurs dont il analyse les actions, il crée des échanges et partages entre eux, participe d'une dynamique collective et à leur mise en réseau et permet de valoriser les initiatives les plus transformatrices et faciliter le partage de leur expérience..

Le présent appel à projets vise à appuyer le recueil et la diffusion d'apprentissages d'une diversité d'approches et d'initiatives, portées par différentes familles d'acteurs et couvrant différents aspects des systèmes alimentaires. Sans prétendre à l'exhaustivité, la sélection finale recherchera donc une complémentarité d'ensemble entre les projets sélectionnés.

Les candidats s'engagent à participer aux temps d'échange et de valorisation qui pourront être organisés dans le cadre du programme (environ 2 jours de mobilisation par an dans le cadre de journées d'échange ou pour contribuer à la valorisation des résultats des projets soutenus dans le cadre d'événements et de publications).

CALENDRIER ET METHODE DE SELECTION

Les candidats déposent un dossier de demande de financement complet. Les dossiers présélectionnés sont étudiés par des consultants, qui prennent rendez-vous avec les candidats pour obtenir un complément d'information lors d'un entretien. Les dossiers complets ainsi que les compléments issus de cette instruction sont transmis aux membres du jury chargé de l'évaluation des dossiers. Le jury adresse au conseil d'administration de la Fondation une recommandation sur les candidatures à sélectionner. Les résultats sont ensuite communiqués aux candidats.

Les dossiers incomplets seront écartés de la sélection.

Comment déposer un dossier de demande de financement

- **Etape 1** : vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de la Fondation et de l'appel à projets ;

- **Etape 2 :** Créez ou activez votre compte sur le [Site de dépôt de dossier de la Fondation](#) ;
- **Etape 3 :** Complétez et envoyez votre demande de financement en ligne **avant le vendredi 28 janvier 2022** en sélectionnant le formulaire suivant : « *Alimentation durable – Démocratie alimentaire 2021 / Inventaires, études et retours d'expérience* »
- **Etape 4 :** Entretien et analyse des dossiers par un consultant-instructeur **avant fin février 2022**
- **Etape 5 :** Evaluation du dossier par un jury d'experts aux environs de la **fin mars 2022**
- **Etape 6 :** Validation du dossier par le conseil d'administration de la Fondation, transmission des résultats aux candidats avant la **fin avril 2022**.

La décision de financement s'appuie sur un jury composé d'experts bénévoles qui se basent sur le dossier de demande de financement, le rapport d'instruction et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets.

ACCOMPAGNEMENT DES LAUREATS

L'instruction peut aboutir à une proposition d'accompagnement faite au porteur de projet et intégralement prise en charge par la Fondation en plus du financement octroyé. Cette proposition d'accompagnement a pour objectif de soutenir le porteur en lui permettant de renforcer un point particulier (expertise, capacité de déploiement, structuration interne etc.).

Par ailleurs un séminaire d'accueil sera organisé au premier semestre 2022 pour l'ensemble des structures dont le projet aura été sélectionné et financé.

CONTACT

Adressez un email à Contact_Programmes@fondationcarasso.org portant en objet « AAP Démocratie alimentaire 2021- [nom de votre structure] ».